

L'INDUSTRIE DE L'AMEUBLEMENT EN RÉGION CENTRE



NOVEMBRE 2008

SOMMAIRE

DÉFINITION	2
L'INDUSTRIE DE L'AMEUBLEMENT AU NIVEAU NATIONAL	3
Un marché globalement stable	3
Le secteur de l'ameublement en France : 4 ^e place européenne	3
L'INDUSTRIE DE L'AMEUBLEMENT AU NIVEAU RÉGIONAL	4
Les entreprises régionales : un effectif de 1 095 personnes	4
Des entreprises installées en zone rurale	5
Une profession organisée autour de son syndicat professionnel	5
LES FORCES ET FAIBLESSES DU SECTEUR DE L'AMEUBLEMENT EN RÉGION CENTRE	7
Les atouts du secteur	7
• Un savoir-faire reconnu	7
Les problématiques du secteur	8
• Une concurrence exacerbée	8
• doublée d'une concurrence interne liée à l'individualisme des industriels	8
• qui amplifie le risque de délocalisation	8
• une faiblesse commerciale notamment à l'export	8
Des pressions en amont et en aval	9
• Une distribution concentrée, concurrentielle et peu visible	9
• Une spirale peu vertueuse : faible rentabilité, investissements limités et perte de créativité	9
Un savoir-faire réel à promouvoir et à préserver	9
QUELQUES PISTES DE PROGRÈS	10
La transmission d'entreprise	10
Le développement d'entreprise	10
L'organisation des entreprises	10
L'innovation	10
L'export	10
L'environnement et le développement durable	10
ANNEXES	11
Liste des entreprises identifiées de + de 20 personnes du secteur	11
Les organismes d'accompagnement des entreprises de l'ameublement	13

"L'industrie de l'ameublement en région Centre" est une publication de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement du Centre
6, rue Charles de Coulomb – 45077 Orléans-cedex 2
tél. : 02 38 41 76 00 – télécopie : 02 38 56 43 31
internet : www.centre-drire.gouv.fr
courriel : drire-centre@industrie.gouv.fr

Directeur de publication : Nicolas Trimbour
Secrétaire générale de rédaction : Dominique Derenne
Rédaction : Martine Danière, Jean-Pierre Becquet, chargés de mission Développement Industriel
Photos : Taillardat, JDE, CLEN
Réalisation : www.forcemotrice.com
Dépôt légal : novembre 2008
Imprimé sur papier recyclé et encres végétales





Instinctivement le mot « meuble » évoque le bois. Cet amalgame spontané ne doit cependant pas occulter l'hétérogénéité du secteur de la fabrication de meubles qui englobe sous un même vocable la fabrication de meubles de cuisine, de bureau, de magasin mais aussi celle de sièges et de matelas et utilise donc de nombreuses matières premières autres que le bois, comme le métal, le plastique...

La révolution technologique du meuble n'est apparue que récemment avec l'arrivée de nouveaux matériaux et de nouvelles techniques de fabrication. Il n'en reste pas moins que le meuble à usage domestique reste essentiellement fabriqué à partir du bois ou de ses dérivés.

Le meuble occupe une place particulière pour l'homme : il n'est pas vraiment indispensable à son existence mais remplit néanmoins des fonctions pratiques et utiles au quotidien. Les meubles répondent à des besoins et des attentes différenciés. Parmi l'éventail des produits proposés par cette industrie, on pourrait distinguer l'indispensable, le fonctionnel, le basique, le plaisir, l'agrément...

En raison de leur encombrement, la plupart des meubles nécessitent une vie relativement sédentaire et peuvent même être inséparables de l'architecture. Le mobilier intégré, s'il apparaît typiquement moderne, est en fait très ancien. Comme le meuble est un bien durable et onéreux, son acquisition répond à un acte réfléchi de la part du consommateur. Celui-ci, de plus en plus exigeant, se trouve confronté à un manque de visibilité en termes de rapport qualité/prix qui complexifie son choix.

La place du mobilier a un rapport direct avec l'évolution générale de la société et la psychologie de l'individu. Le profil de l'acheteur évolue en fonction de son âge. Ainsi, le vieillissement de la population aura un impact sur sa consommation dans les prochaines années.

Si, pendant de nombreuses années, le meuble a joué un rôle social important en tant qu'expression du statut social dans son rôle de parure de l'habitat, il se trouve aujourd'hui concurrencé par d'autres produits notamment ceux issus des technologies de l'information et de la communication.

L'étude réalisée par la DRIRE Centre porte sur les entreprises de fabrication de meubles domestiques, ceux destinés à l'aménagement de la maison ou de l'hôtellerie. Ils comprennent les meubles meublants, les sièges, les matelas, les meubles de cuisine. Les entreprises d'agencement de magasins et de fabrication de meubles professionnels qui travaillent principalement avec les architectes chargés des projets d'implantation commerciale sont exclues du champ de l'étude. Toutefois, celle-ci montre qu'il existe des passerelles de l'activité meubles domestiques vers l'activité agenceur. L'agencement attire des entreprises traditionnelles qui souhaitent diversifier leur activité.

Cette étude a été réalisée à partir de données statistiques du SESSI et par la visite d'une vingtaine d'entreprises de la Région quels que soient leur taille ou leur chiffre d'affaires (ce qui explique qu'il y ait eu plus de visites que d'entreprises recensées, seules les entreprises ayant un effectif supérieur à 20 étant en effet prises en compte).

L'objectif de cette étude régionale est de dresser un état des lieux de la filière de l'ameublement en région Centre et de dégager des pistes d'actions pour développer et soutenir ce secteur.

Sessi : données 2005-2006 - le meuble en chiffres, édition 2008

Nicolas TRIMBOUR
Directeur régional de l'industrie, de la recherche
et de l'environnement par intérim

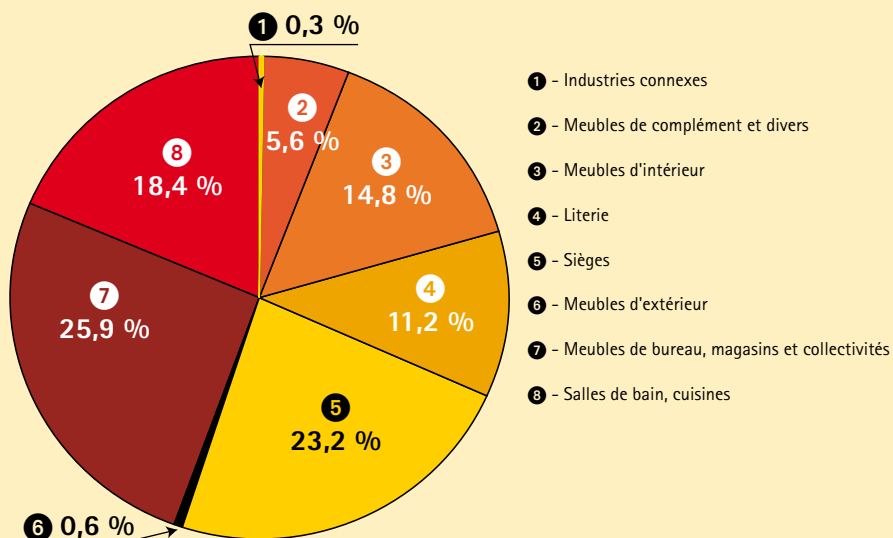
DÉFINITION

L'industrie du meuble est classée dans les biens de consommation. Elle regroupe la fabrication de meubles en toutes matières : bois, métal, matière plastique et autres (rotin, osier...). Les produits de ce secteur sont destinés à un usage domestique mais aussi professionnel. Prise dans sa globalité, elle comprend :

- les sièges (361 A)
- les meubles de bureau (361 C)
- les meubles de cuisine (361 E)
- les meubles meublants : chambres à coucher, salles à manger (361 G)
- les meubles de jardin et d'extérieur
- les meubles divers y compris les meubles de complément (361 J)
- les industries connexes à l'ameublement : laquage, vernissage (361 K)
- la literie (361 M)



Production française de meubles en 2005, y compris mobilier de bureau



Société CLEN, meubles de bureau

L'INDUSTRIE DE L'AMEUBLEMENT AU NIVEAU NATIONAL

Un marché globalement stable

Il serait illusoire de parler d'un marché du meuble domestique unique, tant la diversité des produits proposés par la profession est vaste : ceux-ci vont du meuble accessoire à l'aménagement complet d'une cuisine. De plus, l'industrie de l'ameublement est étroitement liée aux évolutions économiques, démographiques et sociologiques du monde. L'ameublement domestique est devenu, au fil des années, un marché de renouvellement / substitution et non pas d'équipement. Avant d'acheter un nouveau produit, le consommateur doit être convaincu par « le plus » que lui apporte le produit par rapport à celui qu'il possède déjà. Face à cet état d'esprit, le secteur de l'ameublement doit innover, susciter des besoins, connaître et convaincre les consommateurs, ce qui nécessite des investissements importants dans les domaines du commercial et du marketing. Certaines enseignes ont su exploiter, avec pertinence, cette nouvelle donne. La part de revenus consacrée aux meubles par les ménages français baisse d'année en année. Elle a diminué de plus de 25 % sur les dix dernières années. Les dépenses de meuble dans le budget des ménages ne représentent plus que 1 % en 2005 alors qu'elles s'élevaient à 1,6 % en 1990. Cette diminution est contrebalancée



Photo : Taillardat - Modèle Loris

par une augmentation de la population et du nombre de résidences par habitant.

Le secteur de l'ameublement en France : 4^e place européenne

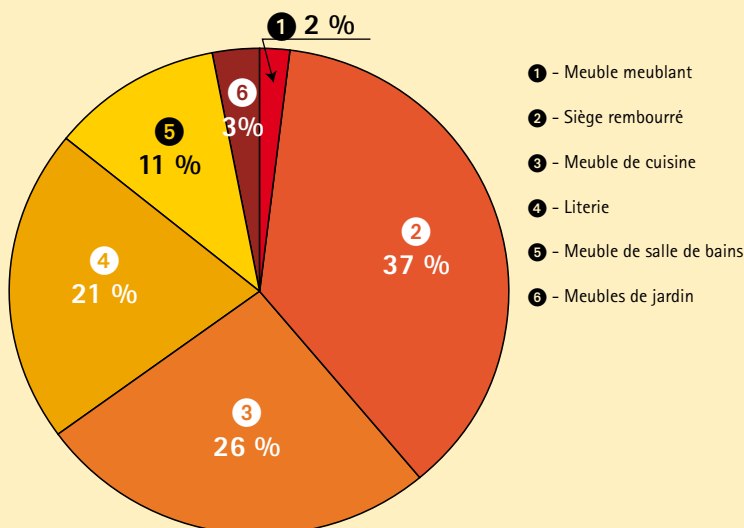
En France, en 2006 le secteur du meuble (hors sièges automobiles) représente 1,7 % de l'industrie totale. Il se répartit sur 580 établissements de plus de 20 salariés avec un effectif total 52 000 personnes. En 2006, le chiffre d'affaires de ce secteur s'élevait à 6,6 milliards d'euros. La France se situait à la quatrième place européenne derrière l'Italie, l'Allemagne et le Royaume Uni. Le secteur est constitué d'entreprises très diversifiées tant au niveau des modes

de production que des produits proposés. Cette production industrielle, très atomisée, est renforcée par un artisanat puissant. En 2006, celui-ci employait plus de 23 000 salariés et a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 2,1 milliards d'euros.

Pendant longtemps, les industriels du meuble se sentaient protégés de la concurrence internationale du fait du volume et de la relative fragilité au transport de leurs produits. Aujourd'hui ce constat est infirmé par l'évolution des transports, l'avènement du kit et par l'utilisation de nouveaux matériaux. Pour l'usage domestique, le meuble en kit, à base de panneaux de bois, atteint désormais 40 % du chiffre d'affaires global hors sièges et literie.

La balance commerciale du secteur est déficitaire. Pour 2005, les exportations représentent 2,1 milliards d'euros au regard de 5,5 milliards d'importations. Au cours de l'année 2005, les importations ont augmenté de plus de 8 %. Le marché intérieur est pénétré par des produits en provenance de pays de plus en plus éloignés. L'Indonésie a réalisé un chiffre d'affaires en France de 119 M€ en 2005. Quant aux importations chinoises, leur montant a augmenté de 52 % pour l'année 2005 pour atteindre un montant de 469 M€. Ainsi la Chine est devenue le premier pays exportateur de meubles avec 20 % de part du marché mondial.

Consommation des ménages en meubles neufs en 2005



L'INDUSTRIE DE L'AMEUBLEMENT AU NIVEAU REGIONAL

**Les entreprises régionales,
un effectif de 1 095
personnes**

En 2005, en région Centre, le secteur du meuble domestique comptait 19 établissements de plus de 20 personnes, employant un effectif de 1 095 personnes. En dehors du mobilier de jardin, toutes les activités de ce secteur sont représentées, sans qu'il y ait de réelle spécificité régionale. Cette diversité est même amplifiée pour le meuble meublant par la présence sur le territoire d'entreprises qui fabriquent des meubles de style essentiellement à base de bois massif, et d'entreprises spécialisées dans le meuble contemporain à base de panneaux de bois.

Le tissu régional est composé pour l'essentiel de PMI indépendantes. En 2005, seuls 6 établissements ont un effectif de plus de 100 personnes, à savoir :

- dans le Loiret : Treca à Beaugency
- dans le Cher : la Société Finot et Cie implantée sur deux sites l'un à Bourges et l'autre à La Chapelle-Saint-Ursin
- dans l'Indre-et-Loire : la société Art et Meubles de France à Richelieu
- dans l'Indre : les Meubles Garnier au Blanc et les « composables Jacquelin » à Ecueillé.

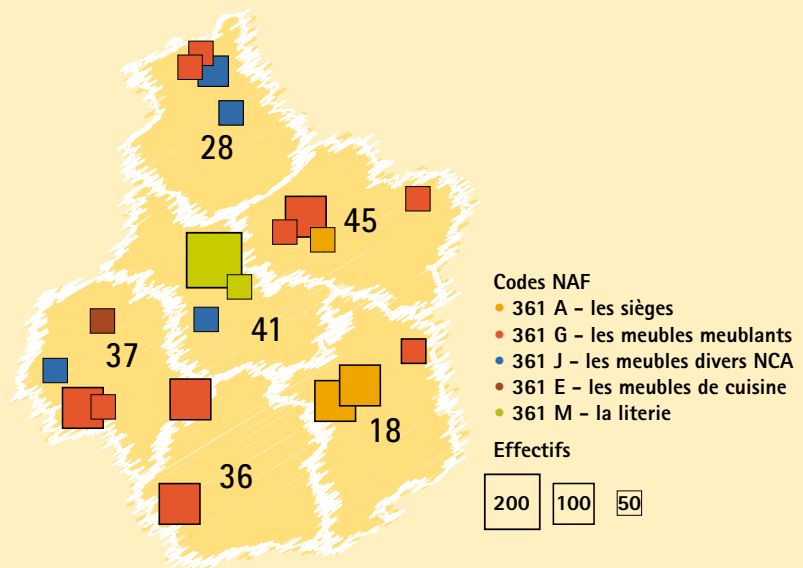
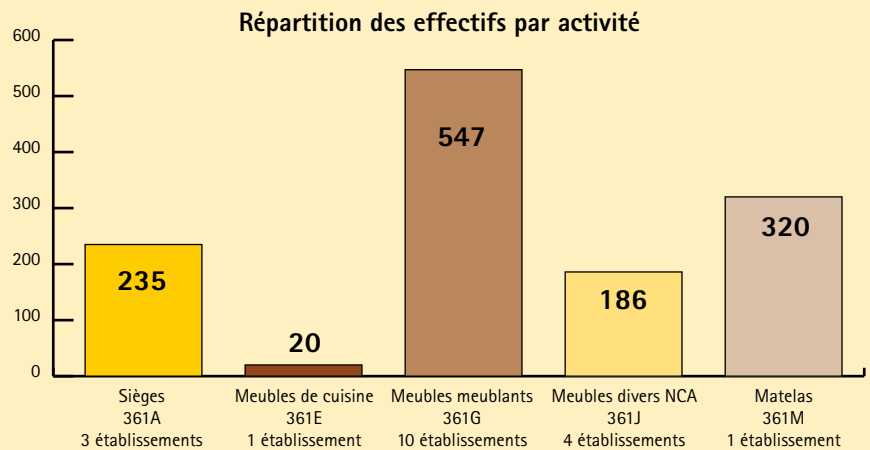


Photo : JDE - Modèle Spatio chambre à coucher



Photo : Taillardat - Modèle Elsa

Des entreprises installées en zone rurale

Industrie de main-d'œuvre, les entreprises de ce secteur sont principalement implantées en dehors des grandes agglomérations et plutôt en zone rurale. Réparties sur l'ensemble du territoire, on ne constate pas de concentration particulière sur une zone géographique.

La moyenne des rémunérations annuelles du secteur est de 23 700 euros par salarié pour l'année 2005. Ce chiffre est inférieur de 18 % à la moyenne de rémunération de l'ensemble des secteurs industriels de la région (28 700 €) (chiffre établi à partir de la source SESSI).

La région Centre ne fait pas exception, dans une moindre mesure, au mouvement de concentration/consolidation constaté sur le secteur depuis 10 ans au niveau national. Ce mouvement devrait continuer en raison de l'âge élevé des dirigeants et du nombre important de transmissions d'entreprises que cela devrait engendrer.

Une profession organisée autour de son syndicat professionnel

La profession s'organise autour de l'UNIFA et des structures qui en dépendent. L'UNIFA est le principal syndicat professionnel du secteur de

l'ameublement avec six implantations régionales. La région Centre est intégrée à la délégation régionale UNIFA Ile-de-France. L'UNIFA s'est engagé dans un projet sectoriel de la profession intitulé « Pour une renaissance du meuble français et une revalorisation du mobilier professionnel ». Cette analyse intègre les mutations des comportements des consommateurs avec comme objectif de faire un état des lieux et de proposer des axes stratégiques pour accompagner le développement de l'industrie du meuble français.

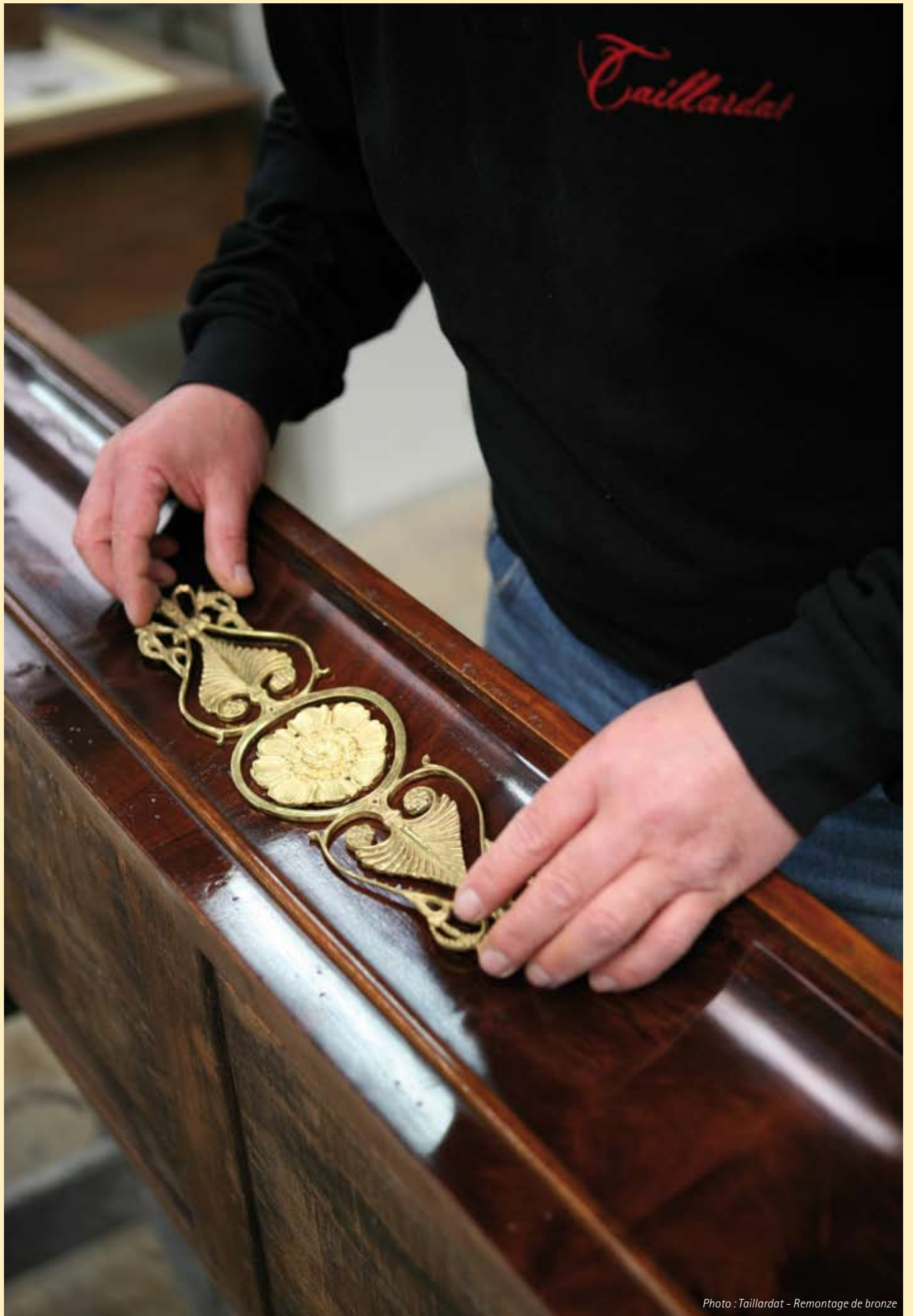


Photo : Taillardat - Remontage de bronze

LES FORCES ET FAIBLESSES DU SECTEUR DE L'AMEUBLEMENT EN REGION CENTRE

Forces

- Savoir-faire et compétences techniques
- Activités diversifiées de niche
- Proposition de services associés
- Un personnel qualifié et stable
- Optimisation des délais de fabrication et de livraison

Opportunités

- Le développement de l'habitat
- L'augmentation de la population
- L'intégration du développement durable
- La présence de matière première dans le Centre (bois)
- L'innovation, l'intégration des TIC
- Développer l'image du Made in France

Faiblesses

- Des entreprises de petite taille indépendantes, voire individualistes
- Des entreprises peu présentes à l'export
- Un défaut de structure commerciale et/ou marketing
- Sous-capitalisation, rentabilité faible, investissements limités
- Difficulté à innover
- Absence d'acteur régional dominant

Menaces

- Concurrence mondiale (notamment des pays à faible coût de main d'œuvre)
- Une distribution de plus en plus concentrée
- Augmentation des prix des matières premières
- Évolution de la réglementation
- Pyramide des âges

Les atouts du secteur

Un savoir-faire reconnu

Le savoir-faire des entreprises régionales de l'ameublement représente une force pour la région Centre. Certes, il n'existe pas de concentration particulière sur un type d'activité dans la région mais les entreprises présentes ont acquis de véritables savoir-faire que ce soit dans le domaine du meuble contemporain ou du meuble de style.

Une gestion des stocks de matières premières optimisée

L'optimisation des délais de fabrication et de livraison est un atout concurrentiel. Il permet de répondre plus rapidement aux demandes du client. Pour cela, les entreprises se sont dotées d'outils informatiques d'aide à la décision qui permettent d'améliorer la gestion des stocks de matières premières et de produits finis.

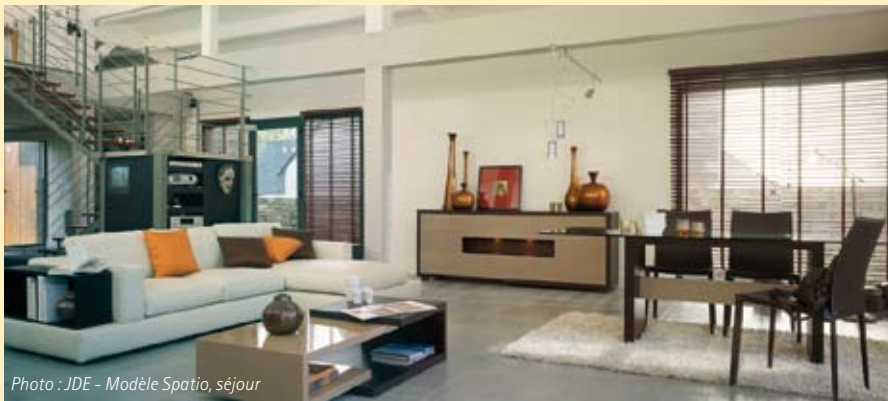


Photo : JDE - Modèle Spatio, séjour

LES FORCES ET FAIBLESSES DU SECTEUR DE L'AMEUBLEMENT EN REGION CENTRE

Les problématiques du secteur

Une concurrence mondiale exacerbée...

Les industriels du secteur dénoncent une concurrence déloyale des pays étrangers où les règles sociales, environnementales et fiscales sont moins lourdes qu'en France.

La concurrence étrangère provient des pays à faible coût de main-d'œuvre qui fabriquent aujourd'hui les produits « grande série » des secteurs des « meubles meublants ».

- Pour le meuble de style, la concurrence provient essentiellement des pays de l'Europe de l'Est. Sur le marché des copies d'ancien, certains pays de l'Union Européenne opposent une concurrence redoutable comme le Portugal et surtout l'Italie qui utilise et optimise le potentiel présenté par la proximité des pays d'Europe de l'Est.

- Pour le meuble contemporain, les donneurs d'ordre s'approvisionnent désormais dans les pays d'Asie et notamment la Chine. Entre 2004 et 2005, les importations chinoises ont augmenté de 52,6 %, soit 376 millions d'euros.

En matière fiscale, les industriels dénoncent un système français d'imposition des bénéfices peu adapté à leur profession qui connaît des fluctuations d'activité d'une année sur l'autre : compte tenu de l'imposition immédiate des bénéfices dès que l'entreprise en dégage, même après plusieurs exercices de perte, il est difficile pour l'entreprise de retrouver une santé financière et d'envisager des investissements.

... doublée d'une concurrence interne liée à l'individualisme des industriels

La profession manque d'organisation, de communication interentreprises et de collaboration entre entreprises complémentaires. Les industriels peinent à accepter l'idée que la concurrence se situe en Italie, en Europe de l'Est ou en Asie, et non pas chez leur voisin français.

... qui amplifie le risque de délocalisation !

Face à un marché intérieur de plus en plus concurrencé et à la concurrence mondiale des pays à bas coût de main-d'œuvre, les industriels hésitent à maintenir leur outil de production en France. Certains abandonnent les productions d'entrée de gamme très concurrencées dont la fabrication en grandes séries nécessite des investissements lourds pour des marges faibles. La tentation de la délocalisation est permanente, certains y ont déjà cédé... Ce phénomène est plus important pour le secteur du meuble de style qui, en se tournant vers l'Europe de l'Est, a trouvé une main d'œuvre qualifiée moins chère, des législations environnementale, sociale, salariale moins pressantes et la proximité de matières premières.

Une faiblesse commerciale notamment à l'export

Les salons professionnels français sont jugés peu attractifs par manque d'innovation si bien que les clients se tournent vers les salons étrangers. De plus, les industriels français sont peu disposés à se regrouper pour y participer. L'acquisition d'un meuble n'est plus une fin en soi, elle devient un élément d'aménagement d'un espace de vie. Cette approche plus globale que parcellaire du consommateur nécessite une mise en scène du produit. Les différences de fabrication et de niveaux de gamme nécessitent de se démarquer pour se faire connaître et reconnaître.

Globalement, les entreprises de la région sont peu tournées vers l'export. Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger concerne principalement l'Europe et les pays limitrophes de la France. L'investissement nécessaire pour une implantation à l'extérieur du territoire national, notamment dans les domaines commercial et marketing, est tel que les entreprises de la région ne franchissent pas le pas. Exception faite de quelques entreprises qui ont des démarches affirmées à l'export, les débouchés commerciaux à l'international passent essentiellement par des distributeurs.



Photo : Taillardat - Valincourt à coussin



Photo : JDE - Modèle chambre à coucher Madras

Des pressions en amont et en aval

Une distribution concentrée, concurrentielle et peu visible

Le secteur dispose d'une faible visibilité en terme d'activité en raison d'un transfert d'une partie du budget des ménages initialement dédié au mobilier vers les loisirs et les TIC.

Le secteur est confronté à une forte concentration de la distribution qui contrôle fermement les fabricants d'entrée et de moyenne gamme. Les distributeurs indépendants disparaissent au profit des chaînes déjà implantées. Des enseignes commerciales jusqu'alors absentes sur ce marché se positionnent. Ainsi, les grandes surfaces généralistes proposent de la literie et des meubles meublants, les grandes surfaces de bricolage élargissent leurs catalogues notamment pour les cuisines et les meubles de rangement composables. Les industriels constatent également qu'une part plus importante de la clientèle se tourne vers les meubles exotiques. Même si le phénomène semble stagner, le secteur est également touché par la concurrence

des dépôts-ventes, faillitaires, braderies et autres vide-greniers.

En amont : augmentation du prix des matières premières,

L'augmentation du prix des matières premières, le développement de l'économie mondiale, l'utilisation du bois et de ses dérivés pour des nouvelles énergies ont engendré une augmentation significative du coût des approvisionnements.

Une spirale peu vertueuse : faible rentabilité, investissements limités et perte de créativité

Certaines entreprises sont sous-capitalisées et éprouvent des difficultés à gérer leur croissance.

La faible rentabilité des entreprises du secteur de l'ameublement limite les investissements. Les industriels hésitent à investir dans de nouveaux matériels. Ainsi, ils maintiennent en état un outil de production ancien qui ne leur permet pas d'intégrer de nouvelles technologies et/ou de nouveaux matériaux. La diminution des marges limite les moyens disponibles pour le développement

des savoir-faire innovants d'où une perte de capacité de création.

Un savoir-faire réel à promouvoir et préserver

Les personnels des entreprises sont qualifiés et la formation continue répond aux besoins spécifiques. Néanmoins, le manque d'attractivité des métiers de l'ameublement auprès des jeunes générations pourrait rendre les futurs recrutements difficiles. La pyramide des âges (48 ans) nécessite un effort de recrutement soutenu. La faiblesse constatée des niveaux des CAP et Bac Pro nécessite une formation quasi systématique en entreprise pour permettre aux jeunes d'acquérir la compétence et surtout la polyvalence indispensable dans ce métier. Les carences commerciales sont accentuées par le manque de technico-commerciaux de valeur possédant une bonne maîtrise des langues étrangères. Les industriels doivent également faire face au manque de motivation du personnel (8 à 10 % d'arrêts de travail en permanence).

QUELQUES PISTES DE PROGRES

Cette étude a mis en évidence quelques pistes de progrès comme la transmission d'entreprise qui peut être facilitée, la mise en place d'outils commerciaux et marketing communs, le regroupement pour mutualiser les moyens, l'innovation et l'export.

La transmission d'entreprises

Une étude régionale réalisée en 2007 par la CRCI et les CCI avec le concours financier du Conseil Régional et de la DRIRE n'a pas révélé de problématiques spécifiques au secteur de l'ameublement dans le domaine de la transmission d'entreprise. Cela n'exclut pas qu'une entreprise puisse être concernée par cette question. Elle peut, dans ce cas, bénéficier d'un accompagnement par la CCI de son département (par exemple réalisation d'un audit de transmission ou mise en relation avec un repreneur potentiel...).

Le développement commercial

Le meuble est un bien de consommation qui doit répondre aux attentes du client final. Il faut clarifier et rendre lisible l'offre dans ce domaine, proposer des labels, notamment écologiques. L'approche du consommateur nécessite de faire appel à des outils commerciaux et marketing. La mise en commun de moyens ou de compétences dans ce domaine pourrait répondre en grande partie à ces problématiques commerciales ou marketing. Dans ce cas, il serait indispensable qu'une telle démarche s'inscrive dans la durée pour contribuer au développement pérenne des entreprises. De telles démarches pourraient faire l'objet d'une action collective. Ce dispositif permet à des entreprises qui s'engagent dans une démarche commune de bénéficier d'un appui financier public par l'Etat et les collectivités locales pouvant aller de 30 % à 80 %.

L'organisation des entreprises

Toute la profession gagnerait à s'entendre et à se regrouper pour être plus forte, voire à mutualiser des moyens humains et matériels. Les investissements concertés de matériels pourraient permettre d'acquérir des avantages technologiques importants et de répondre aux attentes des donneurs d'ordres.

L'innovation

L'innovation est un facteur de développement clé. Les projets de développement de nouveaux produits ou de nouveaux services peuvent être soutenus par des aides financières (OSEO, ETAT, Région). Les fonds européens du FEDER peuvent être mobilisés pour abonder le financement de ces projets. Les industriels peuvent s'appuyer sur les structures existantes telles que le Centre Technique du Bâtiment et de l'Ameublement (CTBA) ainsi que le VIA (Valorisation de l'Innovation dans l'Ameublement). Les consommateurs sont en attente de nouveautés, d'essences et de couleurs nouvelles, de fonctionnalités spécifiques, d'équipements adaptés à leur intérieur... Le meuble doit s'intégrer à un espace de vie et répondre aux nouveaux modes de vie. L'adaptabilité, la fonctionnalité, le mariage des styles sont des éléments à prendre en compte pour développer de nouveaux produits.

L'export

Exporter demande à l'entreprise d'aller plus loin, de dépasser des barrières culturelles et linguistiques, de s'adapter à d'autres consommateurs, d'intégrer de nouvelles contraintes normatives... Certaines entreprises sont déjà très présentes à l'export mais d'autres hésitent à se lancer. Pour conquérir ou reconquérir des marchés à l'export, les entreprises de la région Centre peuvent

être accompagnées individuellement ou collectivement. La Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie du Centre a créé « CCI Centre international » (www.proforum.fr/international.php), service destiné à informer, préparer, accompagner les entreprises de tous secteurs industriels dans leurs démarches à l'export. Elles peuvent également s'appuyer sur les structures nationales telles qu'UBIFRANCE ou le GEM, Groupement des Exportateurs de Meubles. Ces structures conseillent et orientent les fabricants français pour leurs démarches sur les marchés internationaux, et ce, quelles que soient leur taille et leur spécificité produits.

Environnement et développement durable

La prise en compte de l'environnement dans les procédés de fabrication et dans la conception des produits est aujourd'hui devenue indispensable pour toutes les entreprises. Le secteur de l'ameublement ne fait pas exception à la règle. Au niveau national, les professionnels ont créé un groupe de progrès sur le thème du développement durable qui vise à accompagner les industriels dans cette démarche (www.ameublement-durable.com). Au niveau régional, une action collective portée par le CETIM-CERTEM propose aux chefs d'entreprise un accompagnement de 7 jours pour leur permettre d'identifier les opportunités environnementales visant à améliorer leurs produits et procédés et pour les initier à l'éco-conception. Cette action collective intitulée « DECID » est portée par le CETIM-CERTEM. Contact : Gérard Dequevauviller - Tél. : 02 48 48 01 11 ou 02 38 69 60 61

ANNEXE 1 : LISTE DES ENTREPRISES DE PLUS DE 20 PERSONNES IDENTIFIEES DU SECTEUR DE L'AMEUBLEMENT (SECTEUR MEUBLE DOMESTIQUE ET PRODUCTION)

Raison Sociale	Département	Activité	Effectif
Tréca (Groupe Dunlopillo)	Loiret	Literie	300
Art et Meubles de France	Indre-et-Loire	Meubles meublants de style	120
Finot et cie	Cher	Sièges	114
Finot et cie	Cher	Sièges	109
Meubles Garnier	Indre	Meubles meublants contemporains	106
Les composables Jacquelin	Indre	Meubles meublants contemporains	103
SEP – Société d'équipement post formé	Eure-et-Loir	Meubles meublants et de complément	82
OLC de Bournais	Indre-et-Loire	Meubles meublants de style	65
JDE (Jean et Dominique Ensarguet)	Indre-et-Loire	Meubles meublants et de complément	51
Fabrique de meubles de Coulomb	Eure-et-Loir	Meubles meublants	41
Sigebene	Eure-et-Loir	Meubles meublants	40
L'atelier Orléanais	Loiret	Meubles meublants	31
SEIB	Loir-et-Cher	Meubles meublants et de complément	36
SFCB	Indre-et-Loire	Meubles de cuisine et de salle de bains	20
Comptoir de bois Daniel Sabbe	Loir-et-Cher	Literie	20



Photo : Taillardat - Vernis au tampon

ANNEXE 2 : SYNDICATS ET ORGANISMES PROFESSIONNELS

Ameublement.com

Ce portail de l'ameublement français comprend une base de données de fabricants, distributeurs, des fiches pratiques pour le consommateur, la présentation du Via et de l'Innovathèque CTBA.

www.ameublement.fr

Euroclifal

Euroclifal est le centre européen de liaison et d'information des fournisseurs de l'ameublement. Ce site permet de connaître les nouveaux matériels, produits ou techniques développés pour l'industrie de l'ameublement, de la literie, de l'agencement et de la décoration.

www.euroclifal.net/website/index-new.htm

UNAMA

L'Union Nationale de l'Artisanat des Métiers de l'Ameublement regroupe les 33 900 entreprises artisanales de ce secteur. Cette organisation professionnelle défend les intérêts des entreprises et fait valoir leurs droits auprès des pouvoirs publics, représente l'artisanat dans les négociations avec les syndicats de salariés, renforce l'image de l'artisanat de l'Ameublement auprès du public.

www.unama.org

UNIFA

L'Union Nationale des Industries Françaises de l'Ameublement a pour mission de soutenir et favoriser le développement des industriels français de l'ameublement. Centre de réflexion, d'échanges et de rencontres, l'UNIFA assure la représentativité et la défense de l'ensemble de la profession à l'échelon national et international.

www.meublefrance.com

AFPIA

Cet organisme est une association pour la formation professionnelle dans les industries de l'ameublement. Associé à l'UNIFA, il propose :

- des formations qualifiantes et diplômantes qui répondent à un besoin précis des entreprises
- des formations continues qui répondent aux besoins des entreprises sur des domaines très spécifiques et plus ciblés que les formations diplômantes.

www.afpia.fr

VIA

VIA est une association loi 1901 à but non lucratif, créée en 1979 par le Comité de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement (CODIFA) avec le soutien du Ministère de l'Industrie. Tous les programmes d'action VIA (réflexion prospective, aides à la création, conseil stratégique et relations avec les industriels, actions de communication et de promotion, publications, expositions) ont pour but de concourir au développement de l'ameublement français, en France et dans le monde. Les actions du VIA s'adressent à l'ensemble de la profession : groupes industriels, petites et moyennes entreprises, artisans, distributeurs, métiers de la création, mais également aux écoles de design, aux médias et au grand public.

www.meublefrance.com

Domovision

Domovision est un outil de réflexion prospective et d'orientation tendancielle. Il propose des fiches actualisées, faciles à utiliser en réunion de travail.

Il s'adresse à tous les professionnels : industriels, designers, éditeurs, qui souhaitent intégrer les facteurs d'évolution de l'époque dans leurs stratégies et anticiper les attentes du marché.

www.domovision.fr

CODIFA

Sur l'initiative de la profession, le CODIFA (Comité de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement) a été institué par un décret du 23 juin 1971 pour contribuer au développement du secteur de la fabrication de l'ameublement. Soumis à la tutelle ministérielle, il collecte et gère, à travers un collège de professionnels nommés par les pouvoirs publics sur proposition de la profession, les ressources issues de la taxe parafiscale de l'ameublement, en les allouant aux actions collectives d'intérêt général, au service des entreprises. Le CODIFA est également certifié Iso 9001, version 2000.

www.via.fr/fr/definition/codifa.htm

L'IPEA – Institut de Promotion et d'Etudes de l'Ameublement

Cet organisme permet aux industriels de l'ameublement de :

- cibler leur approche commerciale en France ou à l'international
- identifier, qualifier leurs concurrents et positionner leurs produits
- avoir accès à des études sur la fabrication, les tissus industriels, la consommation, la distribution, les marchés étrangers, les secteurs et régions stratégiques...
- susciter le lancement, participer ou acquérir une étude spécifique à leur marché
- participer aux enquêtes mensuelles de conjoncture (collectivité, bureau, cuisine, salle de bains, literie).

www.ipea.fr/node.asp?SID=13

GEM – Groupement des Exportateurs de Meubles

Le GEM, Groupement des Exportateurs de Meubles, soutient les professionnels français de l'ameublement dans leurs démarches vers l'étranger. Structure spécialisée constituée à l'initiative de l'UNIFA et partenaire du CODIFA, le GEM informe et sensibilise l'ensemble des acteurs du secteur. Il est également le porte-parole et l'ambassadeur de l'industrie française du meuble en dehors de nos frontières.

Ce service conseille et accompagne les professionnels de l'ameublement dans leur développement à l'export :

- il les met en relation avec des acheteurs étrangers lors des salons internationaux
- il leur permet de participer à des missions et expositions collectives ou d'implanter un show-room à l'étranger.

www.thefrenchfurniture.com

info@thefrenchfurniture.com



Pour connaître les actions de la DRIRE du Centre en faveur du développement de l'économie régionale, connectez-vous sur : www.centre.drire.gouv.fr

DRIRE du CENTRE
6, rue Charles de Coulomb - 45077 ORLEANS CEDEX 2
Téléphone : 02 38 41 76 00 - Télécopie : 02 38 56 43 31
Internet : www.centre.drire.gouv.fr
Courriel : drire-centre@industrie.gouv.fr